



La Lettre de la FDOTS



44

Hiver 2015 - N°30

Edito par Gaëtan EVEILLARD, Président

Sans vouloir plagier notre collègue, Jean-Luc BOULIN, difficile d'échapper à la « loinoitrisation » mais il est impossible de faire autrement car nous sommes directement concernés par ce changement de périmètre.

Assurer une mission de veille fait partie de notre métier et sur ce terrain balisé mais quelque peu sinueux qu'est la loi NOTRe, il nous faut rester à l'écoute.

OTF et son équipe aux côtés des instances nationales reste un interlocuteur privilégié et précieux tout comme peuvent l'être vos fédérations départementales et régionales.

Les relais territoriaux

Les animatrices de votre FDOTSI et de la FROTSI s'informent et se forment pour se doter d'une méthode et des outils d'accompagnement à la structuration de vos territoires.

Après une formation sur l'évaluation des compétences des salariés des OT (GPECT en Pays de la Loire), deux jours de formation sont proposés par OTF pour dresser le diagnostic de l'existant et envisager un projet de destination à l'échelle d'un territoire élargi.

Le territoire de Cap Atlantique/ Bretagne Plein Sud

a choisi d'être territoire pilote du projet sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale initiée par la FROTSI des Pays de la Loire.

Des binômes composés de directeurs d'OT et d'animatrices des relais territoriaux mettront en pratique la formation régionale.

Entre février et avril, ils auront à cœur d'écouter attentivement ces salariés afin de cerner leurs métiers et leurs compétences.

L'objectif régional est de mettre en lumière les compétences et savoirs (savoir-faire et savoir être) des salariés du réseau des offices de tourisme pour mieux accompagner les mutations des métiers et des structures.

Celui du territoire de Cap Atlantique/Bretagne Plein Sud est de faciliter l'organisation des ressources humaines **afin que** chacun puisse trouver la meilleure des places possibles dans le cadre du futur regroupement.

BOURSE AUX DOCUMENTS

Vous attendez tous, ce rendez-vous incontournable pour pouvoir échanger vos supports touristiques en nombre.

Cette année, la bourse départementale sera mutualisée avec celle du territoire de Bretagne Plein Sud. Retrouvons-nous le **24 mars 2016 matin** à la salle de l'Artymès à Mesquer.

Nous ne manquerons pas de vous apporter un complément d'informations très prochainement.



QUESTION DE REFERENCE

Comme vous le savez, il n'existe pas en France, de classement pour les chambres d'hôtes, à la différence des autres types d'hébergements touristiques.

C'est pourquoi, Offices de Tourisme de France-Fédération Nationale a mis en place le dispositif « Chambre d'hôtes référence® » selon un référentiel unique et une procédure identique en France.

L'objectif de «Chambre d'hôtes référence® » est d'apporter la possibilité aux chambres d'hôtes non labellisées de garantir à leur client la qualité de leur prestation tout en contribuant à l'amélioration de la qualification de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire.

La FDOTSI est actuellement en cours de réflexion sur l'animation de cette opération à l'échelle départementale, cela ne pourra se faire sans le concours du réseau des Offices de Tourisme.

Vous recevrez donc prochainement un questionnaire pour connaître votre point de vue sur le sujet.

LE PASS EST ARRIVE !

Votre passeport des Professionnels du Tourisme est arrivé à échéance le 31 décembre 2015.

Pas de souci, la nouvelle version valable jusqu'à fin 2017, est disponible. Il vous suffit de collecter vos passeports périmés ou de nous transmettre vos photo d'identité pour pouvoir recevoir ces cartes d'accès gratuit aux sites partenaires en retour.



A VOTRE RENCONTRE

Deux rendez-vous incontournables restent à organiser :

- 1/ Une journée découverte de sites,
- 2/ Notre assemblée générale annuelle.

1/ Vous avez en tête un programme qui mettrait à l'honneur un site de visite ou de loisirs, un prestataire passionné et passionnant forcément de votre territoire. N'hésitez plus, **proposez-nous une journée inoubliable à partager !**

2/ Vous connaissez le format d'une assemblée générale ; un lieu de réunion pratique et convivial, un restaurant à proximité ou un service traiteur adapté au lieu de réunion. Si vous pensez avoir **le lieu idéal**, faites-le nous savoir rapidement.

Merci de vos propositions à venir.

LA REFORME PROFESSIONNELLE

Le début d'année étant toujours propice aux bonnes résolutions et au plan de formations, nous vous proposons un retour sur la réforme professionnelle.

Un entretien professionnel est désormais obligatoire

Il est réalisé tous les deux ans et permet d'étudier les perspectives d'évolution professionnelle des salariés et de faire le bilan des formations déjà suivies.

Vous pouvez retrouver un exemple de grille d'entretien sur : www.travail-emploi.gouv.fr ou demander à votre OPCA ou télécharger le FlashInfotourisme n°105 sur l'extranet d'OTF. Tous les six ans, il prend la forme d'un bilan du parcours professionnel du salarié avec son employeur.

Chaque salarié devient acteur de l'évolution de ses compétences. Le compte personnel de formation (CPF) est désormais attaché à chaque individu et le suit tout au long de sa vie professionnelle.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le **guide pratique de la réforme** sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/>

L'INNOVATION TOURISTIQUE SE MET EN RESEAU

Le tourisme, dynamique sur nos territoires (45.000 salariés en Pays de la Loire et +12% en Pays-de-la-Loire sur les 10 dernières années), est néanmoins confronté à de profondes mutations : évolutions numériques, économie collaborative...

Innover n'est pas à considérer comme un luxe accessoire et inaccessible, mais bien comme un levier de croissance par la différenciation et l'ajustement de l'offre à une demande fortement évolutive.

Les forces vives de l'innovation dans le tourisme se rassemblent autour d'un projet commun.

Impulsé par la Région des Pays de la Loire, **ce dispositif RFI** – Recherche Formation Innovation – a pour objectif de faire du tourisme en Pays de la Loire en 2020 un pôle leader en France et reconnu au plan international en termes de diffusion de l'innovation, de développement de la recherche et d'évolution des formations.

Concrètement ? En 2016, plusieurs actions sont à l'étude : Lancement d'un appel à projet régional « Tourisme et Innovation », la réalisation et la diffusion d'un cahier des tendances des pratiques touristiques, l'organisation de rencontres entre professionnels et laboratoires.

La première action est le lancement d'une association de préfiguration d'un cluster « Tourisme et Innovation », créée le 18 novembre 2015.

Pour en savoir plus, contactez Diane Couronné à : d.couronne@loireatlantique-developpement.fr

EN BREF

- Financement FDOTSI de votre signalétique OTF sur présentation des justificatifs à hauteur maximale de 300,00 €.
- Une formation en ligne «MOOC «sur l'accueil international (1 h/semaine pendant 6 mois) - Voir Flash InfoTourisme n°104
- Un traducteur vocal sous forme de télécommande primé au Mondial high-tech de Las Vegas



VALEUR DU POINT : 1,133 €



Vous connaissez ?

Il s'agit d'une organisation européenne basée à Bruxelles dont l'objectif est de promouvoir la culture et le tourisme européen, elle existe depuis 2009.

Pourquoi y adhérer ?

Voici quelques avantages :

- Partage d'informations avec un réseau de professionnels (1800 en provenance de l'industrie du tourisme), 2200 journalistes.
- Médiatisation de la destination avec une valorisation régulière sur le web et dans les médias.
- Traduction du contenu en ligne en 32 langues.
- Appartenance au plus grand réseau des offices de tourisme en Europe. Aujourd'hui, le site compte 350 destinations membres (30 en France).

Comment y adhérer ?

Les offices de tourisme peuvent devenir membre de cette organisation, moyennant la somme de 520€ puis une cotisation annuelle de 468€.

L'inscription est assez simple, il s'agit de compléter un formulaire en ligne et de donner quelques informations sur son territoire. Plus d'informations : <http://www.europeanbestdestinations.com/about-1/membership>.

Un concours européen des destinations d'excellence

Un panel de destinations membres mais aussi médias et professionnels du secteur choisissent chaque année les destinations en compétition, toujours sur une thématique en lien avec le Tourisme. Les 20 destinations sélectionnées le sont sur base de deux principaux critères: la qualité de l'offre touristique et le caractère unique de celle-ci.

La destination gagnante bénéficie de plusieurs avantages :

- L'utilisation du logo 'European Best Destination' sur les supports de communication
- La promotion de la destination, des actualités, photos et vidéos sur le site internet <http://www.europeanbestdestinations.com> très suivi par les voyageurs étrangers et les réseaux sociaux
- Une couverture médiatique équivalente à un budget de 10 millions d'euros à l'échelle européenne : journaux nationaux, presse spécialisée, sites spécialisés, blogs...

Si cela vous intéresse, vous pouvez avoir une information complémentaire sur Atout France.

AGENDA

- 22 février** : Annulé - Conseil d'Administration FDOTSI
- 26 février** : Journée régionale des référents Accessibilité à Angers (FROTSI)
- 10 mars** : Rencontres des Professionnels du Tourisme de Loire-Atlantique à Orvault
- 25 avril** : Assemblée générale annuelle FDOTSI